



Pourquoi créer un département de traduction et interprétariat ? La professionnalisation comme voie vers l'emploi L'expérience du Gabon

Colloque International, Liège - 22, 23 et 24 octobre 2014
*La professionnalisation des études universitaires
L'exemple de la traduction/interprétation*

Monique MAVOUNGOU
Doyenne de la FLSH Libreville - UOB

1 - La traduction et l'interprétariat : un besoin linguistique lié au contexte mondial

Après les multiples guerres qui se sont succédées en Europe jusqu'au 19^e siècle, les diplomatie européenne et américaine ont connu un essor fulgurant, ce qui a créé des besoins considérables en matière linguistique. La France, propulsée au premier rang de la diplomatie occidentale, est devenue l'acteur majeur de la diplomatie et Paris la plaque tournante de toutes les négociations inhérentes aux crises commerciales et diplomatiques. Du fait de la multiplicité des langues utilisées par les partenaires, les belligérants et autres protagonistes en tous genres, les besoins en traduction et en interprétariat se sont accrus. Certaines populations transfrontalières ont joué le rôle de traducteurs et d'interprètes de circonstance.

Les exigences linguistiques et scientifiques de cette activité ont imposé un apprentissage élaboré de la traduction et de l'interprétation, qui s'est avéré concluant pour faciliter la communication et la résolution des crises du XIX^e au XX^e siècle. Toutefois, en ce qui concerne l'Afrique, la situation est bien différente. Au début du XXI^e siècle, les études menées par l'organisation Internationale de la Francophonie (OIF ; 2008) ainsi que celles présentées par M. De Mulle pour le compte de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi font état d'un déficit en traducteurs et interprètes de haut niveau auprès des organisations internationales partenaires de l'OIF, ainsi qu'en Afrique subsaharienne. En effet, lorsque l'on considère le cas de l'Afrique Centrale, il n'existe que l'école de traducteurs et d'interprètes du Cameroun basée à Buéa qui jouisse d'un réel renom – c'est un établissement reconnu pour la qualité de son enseignement et son professionnalisme.

Au Gabon, mon pays qui jouit depuis plus d'une cinquantaine d'années de l'indépendance, seuls quelques interprètes formés à l'étranger exercent cette profession, à temps partiel qui plus est; ils se font régulièrement happer par d'autres activités plus régulières et plus en vue. En résumé : la majorité des interprètes qui exercent au Gabon viennent de l'étranger.

2 - Le département de traduction et interprétariat : une réponse du gouvernement à l'accroissement de l'activité économique et diplomatique.

La création d'un département de traduction et interprétariat au Gabon se justifie par l'accroissement des échanges commerciaux et diplomatiques du pays avec le reste du monde. En effet, depuis près d'une décennie, le Gabon organise des rencontres sous forme de fora afin d'attirer les investisseurs étrangers. Cette volonté affichée par les hautes autorités de l'Etat a nécessité la mise en œuvre de tribunes multilingues permettant aux différents partenaires économiques d'accéder aux informations nécessaires concernant les domaines d'investissement dans le pays.

Pour réduire le déficit en gabonais formés dans cette discipline, le gouvernement, par l'entremise du Ministère de l'enseignement supérieur, a donné instruction, en juin 2013, aux autorités académiques de mettre en place un département de traduction et interprétariat à l'U.O.B. Cette structure est opérationnelle depuis l'année académique 2013-2014. A l'origine prévue pour être un institut, elle forme - pour le moment au seul niveau du master - un master professionnel. Pourquoi ce choix ? La réponse découle partiellement de ce qui précède. En effet, l'objectif visé par cette orientation est la formation d'une expertise sur le plan national afin de faire face aux exigences croissantes, présentes et à venir ; par ailleurs, le programme ambitionne également de lutter contre le chômage en formant des spécialistes dans ce domaine non encore saturé.

3 - La professionnalisation des formations : une réponse à la problématique de l'employabilité et aux contraintes de massification des effectifs

Il convient de rappeler que, jusqu'à un passé récent, l'Etat gabonais était le principal pourvoyeur de l'emploi - et donc aussi le plus gros employeur des diplômés sortis de nos universités. Mais la massification brutale des effectifs étudiants entraîne l'augmentation continue du nombre de diplômés avec resserrement des possibilités d'emploi. Aussi, notre établissement, qui a la tradition de former les étudiants dans les filières générales avec un système d'évaluation non adapté aux secteurs privés et socio-économiques, a-t-il opéré un rapprochement en direction de ces secteurs, qui présentent des perspectives d'emploi. Il s'est agi d'un changement de paradigme, l'option prise étant celle de mettre en place dès 2010, au moment du basculement du niveau master dans le système d'enseignement LMD, des formations professionnalisantes au sein des départements. La création du département de traduction et interprétariat procède de et intègre cette préoccupation. L'ouverture de nos formations au monde professionnel, saluée par tous, nous a paru être une réponse alternative au problème de la massification des effectifs en provenance du niveau Licence. Au titre de l'année 2013-2014, notre établissement a totalisé tous niveaux confondus 14800 étudiants, avec plus de 80 % des effectifs en Licence. Nous attendons environ 4000 étudiants supplémentaires pour l'année académique en cours. La nécessité de formations courtes menant à l'emploi s'est donc présentée, et c'est ainsi qu'à côté du système d'enseignement général, qui est un acquis, les formations professionnalisantes ont vu le jour.

Tout ceci a bien évidemment un impact considérable sur la formation. Décider du choix de la professionnalisation, c'est définir les objectifs et la démarche pédagogique qui favorisent l'insertion professionnelle de nos diplômés, c'est-à-dire adapter l'offre de formation à l'emploi. Pour ce faire, l'ingénierie pédagogique des départements a été sollicitée pour non seulement identifier les débouchés mais aussi formater les contenus de formations ciblées, qui tiennent compte de la demande des professionnels. Les curricula établis ont de ce fait respecté les normes et exigences du système d'enseignement en vigueur (LMD), mais aussi et surtout transposé l'expertise et les propositions des professionnels, qui ont évalué les compétences et la qualité de l'offre en fonction des préoccupations de l'entreprise ou du milieu socioprofessionnel.

4 - Le Département de traduction et interprétariat : faciliter les évaluations de carrières au sein du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)

Sur un tout autre plan, la mise en œuvre d'un tel département vient combler un vide qui se ressent au niveau de la carrière des Enseignants et Chercheurs au sein du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

En effet, dans le cadre de la gestion des carrières des Enseignants et Chercheurs au CAMES, l'organisation des différents Comités Techniques Spécialisés (CTS) impose l'existence de spécialités distinctes pouvant évaluer chaque candidature. Or, l'absence criante de Traducteurs au sein des pays membres du CAMES oblige souvent le Conseil à solliciter l'expertise étrangère (notamment, en Europe et en Amérique latine) pour l'appréciation des dossiers. Cette problématique oblige d'ailleurs le Conseil à évaluer les candidatures relevant du domaine de la Traduction à travers d'autres disciplines, notamment de la Linguistique Appliquée, ce qui est loin d'être adéquat.

En résumé, et tout le monde l'aura bien compris, la création d'un Département de Traduction et Interprétariat à l'UOB est très profitable à notre pays, qui sera parmi les pionniers en la matière dans toute la sous-région, ainsi qu'aux institutions avec lesquelles le Gabon coopère. Je vous remercie de votre attention.